



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 13/2016  
Au Conseil communal**

Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des  
dépenses de fonctionnement imprévisibles et  
exceptionnelles  
durant la législature 2016 - 2021

Délégué municipal

*M. Patrick Hübscher*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Exposé des motifs

Conformément à l'article 11 de la Loi sur la Comptabilité des Communes (RCCom) du 14 décembre 1979, ainsi qu'à l'article 83 du Règlement du Conseil Communal entré en vigueur le 16 novembre 2015, la Municipalité sollicite le Conseil Communal afin d'obtenir la compétence d'utiliser un montant non budgétisé de CHF 30'000.-- par cas. Il sera rendu compte de l'emploi fait de cette compétence dans le rapport de gestion.

Nous prions la Commission des Finances et le Conseil Communal d'accéder à cette demande, conformément aux prescriptions légales en vigueur.

## 2. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal d'Arzier - Le Muids

vu le préavis municipal N° 13/2016 "Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016 - 2021",

vu le rapport de la commission des finances,

ouï les conclusions de la commission des finances,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 13/2016 "Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2016 - 2021,
2. d'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles à hauteur de CHF 30'000.-- durant la législature 2016 - 2021,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 août 2016, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Louise SCHWEIZER



Le Secrétaire municipal



Jean-Pierre ROLAND